

entre Nathalie BECACHE, directrice du SEJF et les OS

Durée : 1 heure

Ont été abordés les thèmes suivants :

- la situation au SEJF

► Point sur les agents présents, malades du COVID-19 et ceux en quarantaine.

► Madame BECACHE nous a ensuite indiqué qu'elle avait rédigé un long courriel à la Direction Générale. En effet, bien que tous les ODJ et OFJ soient en télétravail, ils ne seraient pas pris en compte dans les « statistiques ».

La CGT a fait remarquer que les ODJ sont des agents de la branche surveillance et que c'est probablement pour cette raison.

Il est vrai que le télétravail n'est pas prévu dans le statut des agents de cette branche. Aussi, étant en situation d'état d'urgence, ce fait est exceptionnel.

Ainsi, l'appréciation « binaire » par la DG de la situation de travail des agents du SEJF ne permet donc pas la reconnaissance des activités produites durant cette période de crise sanitaire (Production de rapport de synthèse, retransmission d'écoutes, exploitations de réquisitions...)

La CGT réitère donc la nécessité de cadrer le télétravail pour le SEJF.

► L'ensemble des OS a demandé des précisions sur la justification demandée aux agents quant au travail effectué à domicile.

Madame BECACHE nous a informés qu'elle avait donné l'instruction aux RUL de recueillir des informations sur ce travail effectué et pour les semaines à venir si devons rester en situation de confinement.

Cependant, les OS ont convenu de rester vigilant, car cette appréciation s'évalue différemment selon les unités.

À Paris par exemple, les agents doivent remplir un tableau et faire part de toute observation ou difficulté rencontrée.

Nous (CGT, Solidaires et UNSA) avons souligné que les ODJ/OFJ n'étaient pas à égalité sur le thème du télétravail, notamment en fonction des affaires traitées et de la situation familiale. (crèches et établissements scolaires fermés)

Il a été demandé instamment, qu'aucun débriefing individuel ne soit effectué à l'issue du confinement et que les agents ne se voient reprocher quoique ce soit.

La directrice nous a rassurés en indiquant que ce n'était absolument pas son objectif et qu'elle réitérait sa volonté de voir sortir les « petits » dossiers.

Cette dernière estime que dans la conjoncture où vont se retrouver les Tribunaux Judiciaires, des anciens dossiers de contrefaçons par exemple datant de 2013 ne recevront pas de réponses pénales satisfaisantes et qu'ils seront certainement classés sans suite.

Elle a indiqué que pour ces dossiers, elle signerait des rapports de synthèse succincts indiquant les investigations menées, et les éventuelles auditions ou GAV pouvant être réalisées ultérieurement.

Le parquetier destinataire du rapport de synthèse décidera alors des suites à donner.

- la mise en place d'une équipe de permanence

Madame BECACHE a déclaré que cette reprise d'activité en cas d'activation n'est possible que parce que le service s'est doté de masques, à savoir 2000 pour l'unité parisienne et 500 pour les UL de Province, de gants, de produits de nettoyage et de désinfection.

À partir, du **lundi 06 avril 2020**, les permanences recommenceront avec les équipes prévues avant la crise sanitaire. Certains ajustements pourront être effectués en fonction de la situation individuelle des agents concernés (quatorzaine, garde d'enfants ou autre...)

En cas d'activation, les agents devront appliquer la note d'information juridique ayant pour objet : Adaptation des règles de procédure pénale pour faire face à l'épidémie de COVID19 qui a été adressée par courriel le 31/03/2020.

Néanmoins, les équipes de permanence seront certainement amenées à rencontrer divers problèmes (avocats, médecins, perquisitions, transports des GAV...). Ils seront pris en compte par l'ensemble des acteurs impliqués lors de l'activation, à savoir ODJ, cadre de permanence et ensemble de la chaîne hiérarchique du service pour trouver les meilleures solutions.

Pour travailler dans des conditions sanitaires sécurisées, un ménage approfondi des locaux parisiens (qui n'était plus effectué) a été réalisé et sera renouvelé chaque semaine.

Concernant le transport des gardés à vue, il se déroulera dans les conditions habituelles avec les mesures de précaution relatives au COVID19.

Un ODJ/OFF sera assis à l'arrière du véhicule pour assurer la sécurité.

Les autres OS, ont demandé que le nombre d'agents de permanence pour les UL de Province soit porté à 4 pour des questions de sécurité notamment lors du transport de GAV.

La CGT n'a cependant pas appuyé cette demande qui n'a d'ailleurs pas été retenue par la Directrice.

- La rémunération

Le C.S.R.H. étant en fonctionnement dégradé, il ne sera pas en mesure de payer dans les temps les primes dont le montant est variable et qui représentent moins de 20 % du salaire.

Les régularisations interviendront ultérieurement.

Il a été convenu qu'une nouvelle conférence audio se tiendrait prochainement entre la directrice et les OS du SEJF.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout éclairage sur les éléments des comptes-rendus envoyés.

Par ailleurs, merci de nous faire remonter vos avis sur la situation que nous traversons et vos éventuelles propositions quant l'organisation actuelle et future, notamment en préparation de la période de déconfinement.

Vos élus de la CGT